

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil de la Communauté de communes du Pays sabolien
Séance du 30 septembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le trente septembre à dix-huit heures, suite à la convocation adressée le vingt-trois septembre deux mille vingt-deux par le Président, les membres du Conseil de la Communauté de communes du Pays sabolien se sont réunis, à la salle Daniel PERRAULT, Place des deux fonds à Avoise, sous la présidence de Monsieur Daniel CHEVALIER.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Daniel CHEVALIER, Mme Martine CRNKOVIC, MM. Jean-François ZALESNY, Eric DAVID, Claude DAVY, Pascal LELIÈVRE, Jean-Louis LEMAÎTRE, Jean-Louis LEMARIÉ, Mmes Brigitte TÊTU-ÉDIN, Nicole FOUCAULT, Mélanie COSNIER, Dominique HUET, Liliane FOGLIARESI, M. Serge DELOMMEAU, Mmes Laurence BATAILLE, Emma VÉRON, MM. Vincent HUET, Alain PASQUEREAU, Mme Muriel PETITGAS M. Benoît LEGAY, Mme Esther LEBOULEUX, M. Olivier DUBOIS, Mmes Geneviève POTIER, Blandine LETARD, M. Nicolas RENOU, Mme Manuela GOURICHON, MM. Jean-Pierre FERRAND, Alain PONTONNIER, Philippe MERCIER, Mmes Flavie GUIMBERT, Myriam LAMBERT, M. Daniel REGNER.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

MM. Nicolas LEUDIÈRE, Pierre PATERNE, Antoine d'AMÉCOURT, Michel GENDRY, Dominique LEROY, Joël ETIEMBRE, Christophe FREUSLON, Mmes Christiane FUMALLE, Marie-Claude TALINEAU, M. Denis ROCHER, Mmes Marie-Paule FRÉMONT, Anne-Marie FOUILLEUX

MEMBRE SUPPLÉANT PRÉSENT SANS DROIT DE VOTE :

M. Christophe GASNIER.

MEMBRES SUPPLÉANTS EXCUSÉS :

Mme Annick BARTHELAIX, M. Serge BASNIER, Mmes Corinne KALKER, Nelly POUSSIN, MM. Roland PINEAU, Gino ROSSI.

PROCURATIONS VALABLES :

Monsieur Michel GENDRY donne procuration à Madame Emma VÉRON.
Madame Christine FUMALLE donne procuration à Monsieur Jean-François ZALESNY.
Madame Marie-Claude TALINEAU donne procuration à Monsieur Alain PASQUEREAU.
Monsieur Nicolas LEUDIÈRE donne procuration à Monsieur Olivier DUBOIS.
Monsieur Denis ROCHER donne procuration à Monsieur Jean-Pierre FERRAND.
Madame Marie-Paule FRÉMONT donne procuration à Monsieur Philippe MERCIER.
Madame Anne-Marie FOUILLEUX donne procuration à Madame Flavie GUIMBERT
Monsieur Antoine d'AMÉCOURT donne procuration à Monsieur Pascal LELIÈVRE.
Monsieur Pierre PATERNE donne procuration à Monsieur Eric DAVID.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Esther LEBOULEUX est désignée secrétaire de séance.

RAPPORT 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

(Domaines de compétences par thèmes – Environnement)

Nombre de membres en exercice	44
Nombre de membres présents	32
Nombre de votants	41
Nombre de procurations	09
<u>Vote :</u>	
Abstention	-
Nombre de suffrages exprimés	-
Vote "pour"	-
Vote "contre"	-
Date d'affichage	7 octobre 2022

RAPPORT 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

(Domaines de compétences par thèmes – Environnement)

Monsieur le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Assainissement Collectif, d'Assainissement Non Collectif et d'Alimentation en Eau Potable.

Ce rapport est présenté à l'assemblée délibérante. Il est public et permet d'informer les usagers du service. Il doit faire l'objet d'une délibération.

Il est demandé au Conseil Communautaire d'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service assainissement collectif.

Le Conseil Communautaire prend acte du présent rapport.

La secrétaire de séance,

Esther LEBouleux



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Daniel CHEVALIER





**RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE
ANNEE 2021**

SERVICE PUBLIC DE L'ASSANISSEMENT COLLECTIF

SOMMAIRE

I	PREAMBULE.....	4
II	CARACTERISATION GENERALE DU SERVICE	5
II.1	PRESENTATION DU PERIMETRE.....	5
II.2	LES OUVRAGES EPURATOIRES.....	7
II.3	LES OUVRAGES DU RESEAU.....	9
II.4	LINEAIRE DU RESEAU.....	10
II.5	NOMBRE D'ABONNES ET VOLUMES FACTURES.....	11
II.6	CONVENTIONS SPECIALES DE DEVERSEMENT.....	14
III	PERFORMANCE DU SERVICE.....	15
III.1	RESEAU ET BRANCHEMENTS.....	15
III.1.1	<i>Branchements.....</i>	<i>15</i>
III.1.2	<i>Curage préventif et passage caméra.....</i>	<i>16</i>
III.1.3	<i>Taux de desserte du réseau de collecte.....</i>	<i>17</i>
III.1.4	<i>Indice de connaissance et de gestion patrimoniale.....</i>	<i>18</i>
III.1.5	<i>Renouvellement du réseau.....</i>	<i>19</i>
III.1.6	<i>Propositions d'amélioration.....</i>	<i>20</i>
III.2	STATIONS D'EPURATION.....	21
III.2.1	<i>Charges entrantes.....</i>	<i>21</i>
III.2.2	<i>Autosurveillance.....</i>	<i>22</i>
III.2.3	<i>Performances épuratoires.....</i>	<i>23</i>
III.2.1	<i>Conformité de l'assainissement.....</i>	<i>24</i>
III.2.1	<i>Travaux réalisés sur les stations d'épuration.....</i>	<i>25</i>
III.2.2	<i>Propositions d'amélioration.....</i>	<i>25</i>
III.3	BOUES.....	26
III.4	POSTES DE RELEVEMENT.....	27
III.4.1	<i>Travaux réalisés sur les postes de relèvement.....</i>	<i>27</i>
III.4.2	<i>Propositions d'amélioration.....</i>	<i>27</i>
IV	INDICATEURS TARIFAIRES.....	28
IV.1	PREAMBULE.....	28
IV.2	FACTURE GLOBALE AU 1 ^{ER} JANVIER 2021.....	29

IV.3 FACTURE GLOBALE AU 1 ^{ER} JANVIER 2022	30
IV.4 EVOLUTION DU COUT DU SERVICE	31
IV.5 RECETTES DU SERVICE.....	32
IV.6 SOLIDARITE.....	33
V INDICATEURS BUDGETAIRES.....	34

V.1 TRAVAUX ENGAGES	34
V.2 ETAT DE LA DETTE.....	35
V.3 PROJETS A L'ETUDE.....	36

I PREAMBULE

Le présent rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) a pour objet de présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2021 conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales et à son décret d'application n°2007-675 du 2 mai 2007.

Pour rappel, le RPQS a été créé par l'article 73 de la Loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (dite « Loi Barnier »). Cet article a été supprimé au profit de l'article L2224-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Le Décret n° 95-635 du 6 mai 1995 qui précise le contenu et les modalités de présentation du rapport a été traduit dans les articles D2224-1 à D2224-5 du CGCT.

Il a été complété par le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 (annexes V et VI des articles D2224-1 à D2224-3 du CGCT) qui introduit les indicateurs de performance des services, et par le décret n° 2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

II CARACTERISATION GENERALE DU SERVICE

II.1 Présentation du périmètre

La Communauté de communes du Pays sabolien dispose de la compétence Assainissement Collectif sur l'ensemble de son territoire depuis le 1^{er} janvier 2020.

Cette compétence est exercée sur le territoire des communes suivantes :

- Auvers-le-Hamon
- Avoise
- Asnières-sur-Vègre
- Bouessay
- Courtilliers
- Juigné-sur-Sarthe
- Le Bailleul
- Louailles
- Notre Dame du Pé
- Parcé-sur-Sarthe
- Précigné
- Sablé-sur-Sarthe
- Solesmes
- Souvigné-sur-Sarthe
- Vion



Le présent rapport étant établi au titre de l'exercice 2021, il doit rendre compte des caractéristiques propres à chaque collectivité disposant alors de la compétence Assainissement Collectif.

Les modes de gestion en vigueur sur ces territoires sont les suivants :

Collectivité	Mode de gestion	Si DSP : échéance
Asnières-sur-Vègre	DSP	31/09/2025
Auvers-le-Hamon	DSP	31/08/2022
Avoise	Régie avec prestataire	31/08/2022
Bouessay	Régie avec prestataire	31/08/2022
Courtillers	Régie avec personnel CCPS	
Juigné-sur-Sarthe	Régie avec prestataire	31/08/2022
Le Bailleul	Régie avec prestataire	31/08/2022
Louailles	Régie avec prestataire	31/08/2022
Notre-Dame-du-Pé	Régie avec prestataire	31/08/2022
Parcé-sur-Sarthe	DSP	30/04/2022
Précigné	DSP	30/06/2027
Sablé-sur-Sarthe	DSP	31/12/2026
Solesmes		
Souvigné-sur-Sarthe	Régie avec prestataire	31/08/2022
Vion	Régie avec personnel CCPS	

II.2 Les ouvrages épuratoires

Les ouvrages épuratoires situés sur le périmètre sont les suivants :

Périmètre	Station d'épuration	Type de traitement	Capacité nominale		
			EH	Débit m ³ /j	kg/j DBO ₅
Auvers-le-Hamon	Oui	Boues activées	1 500	470	90
Avoise	Oui	Lagune	250	45	15
Asnières-sur-Vègre	Oui	Lagune	300	45	18
Bouessay	Oui	Lagune	800	120	48
Courtillers	Oui	Lagune	650	120	48
Juigné-sur-Sarthe Bourg	Oui	Boues activées	1 000	150	60
Juigné-sur-Sarthe Les Places	Oui	Filtres plantés de roseaux	100	15	6
Juigné-sur-Sarthe Les Saulneries	Oui	Filtres plantés de roseaux	100	15	6
Le Bailleul	Oui	Lagune	800	120	48
Louailles	Oui	Lagune	300	45	18
Notre-Dame-du-Pé	Oui	Filtres plantés de roseaux	650	98	39
Parcé-sur-Sarthe	Oui	Boues activées	2 500	814	150
Précigné	Oui	Boues activées	2 500	350	150
Sablé-sur-Sarthe	Oui	Boues activées	20 000	4650	1200
Solesmes					
Souvigné-sur-Sarthe	Oui	Filtres plantés de roseaux	800	120	48
Vion	Oui	Lagune	800	145	48

Périmètre	Prescriptions de rejet en concentration (mg/l)				Prescriptions de rejet en charge (kg/l)				Prescriptions de rejet en rendement (%)						
	DCO	DBO5	MES	NTK	P	DCO	DBO5	MES	NTK	P	DCO	DBO5	MES	NTK	P
Auvers-le-Hamon	200	35									60%	60%	50%		
Avoise	200	35									60%	60%	50%		
Asnières-sur-Vègre	200	35									60%	60%	50%		
Bouessay	200	35									60%	60%	50%		
Courtilliers	200	35									60%	60%	50%		
Juigné-sur-Sarthe Bourg	125	35	35	10							60%	60%	50%		
Juigné-sur-Sarthe Les Places	200	35									60%	60%	50%		
Juigné-sur-Sarthe Les Saulneries	200	35									60%	60%	50%		
Le Bailleul	200	35									60%	60%	50%		
Louailles	200	35									60%	60%	50%		
Notre-Dame-du-Pé	125	25	30	15		12,25	2,5	2,9	1,5						
Parcé-sur-Sarthe	90	25	30	20	2						75%	80%	90%		
Précigné	125	25	35		2						75%	70%	90%	70%	
Sablé-sur-Sarthe	90	25	30	8	1	418,5	116,25	139,5	37,2	9,3					
Solesmes															
Souigné-sur-Sarthe	100	25									75%	70%	50%		
Vion	200	35									60%	60%	50%		

II.3 Les ouvrages du réseau

Les ouvrages suivants sont présents sur le réseau d'assainissement du périmètre :

Périmètre	Postes de relèvement	Déversoirs d'orage
Auvers-le-Hamon	1	6
Avoise	3	0
Asnières-sur-Vègre	1	1
Bouessay	2	2
Courtilliers	1	0
Juigné-sur-Sarthe	2	0
Le Bailleul	2	2
Louailles	2	0
Notre-Dame-du-Pé	0	3
Parcé-sur-Sarthe	4	9
Précigné	7	2
Sablé-sur-Sarthe	31	7
Solesmes		
Souvigné-sur-Sarthe	2	2
Vion	8	0
Total	66	34

II.4 Linéaire du réseau

Le linéaire de réseau de chaque périmètre est détaillé comme suit :

Valeurs en ml	2020				2021				Evolution n / n-1
	Séparatif	Unitaire	Refolement	Linéaire total	Séparatif	Unitaire	Refolement	Linéaire total	
Auvers-le-Hamon	5778	1799	380	7957	5778	1799	380	7957	0,0%
Avoise	4545	0	1195	5740	4545	0	1195	5740	0,0%
Asnières-sur-Vègre	2911	0	516	3427	2911	0	516	3427	0,0%
Bouessay	4091	1364	250	5705	4091	1364	250	5705	0,0%
Courtillers	5280	0	30	5310	5280	0	30	5310	0,0%
Juigné-sur-Sarthe	7800	0	910	8710	7825	0	910	8735	0,3%
Le Bailleul	3180	2600	320	6100	3180	2600	320	6100	0,0%
Louailles	4365	0	35	4400	4365	0	35	4400	0,0%
Notre-Dame-du-Pé	4170	1280	0	5450	4170	1280	0	5450	0,0%
Parcé-sur-Sarthe	6337	5001	1246	12584	6359	5001	1246	12606	0,2%
Précigné	14343	0	2242	16585	14343	0	2242	16585	0,0%
Sablé-sur-Sarthe	79755	6261	10090	96106	80227	6261	10090	96578	0,5%
Solesmes									
Souvigné-sur-Sarthe	2932	1208	369	4509	2932	1208	369	4509	0,0%
Vion	7538	0	5165	12703	7579	0	5165	12744	0,3%
T total	153025	19513	22748	195286	153585	19513	22748	195846	0,3%

Commentaires :

Juigné-sur-Sarthe : réhabilitation du réseau d'eaux usées ancien Bourg, Sablé-Solesmes : Extension du réseau eaux d'usées au lieu-dit « La Petite Taupe », Vion : Réhabilitation du réseau d'eaux usées impasse des Violettes.

II.5 Nombre d'abonnés et volumes facturés

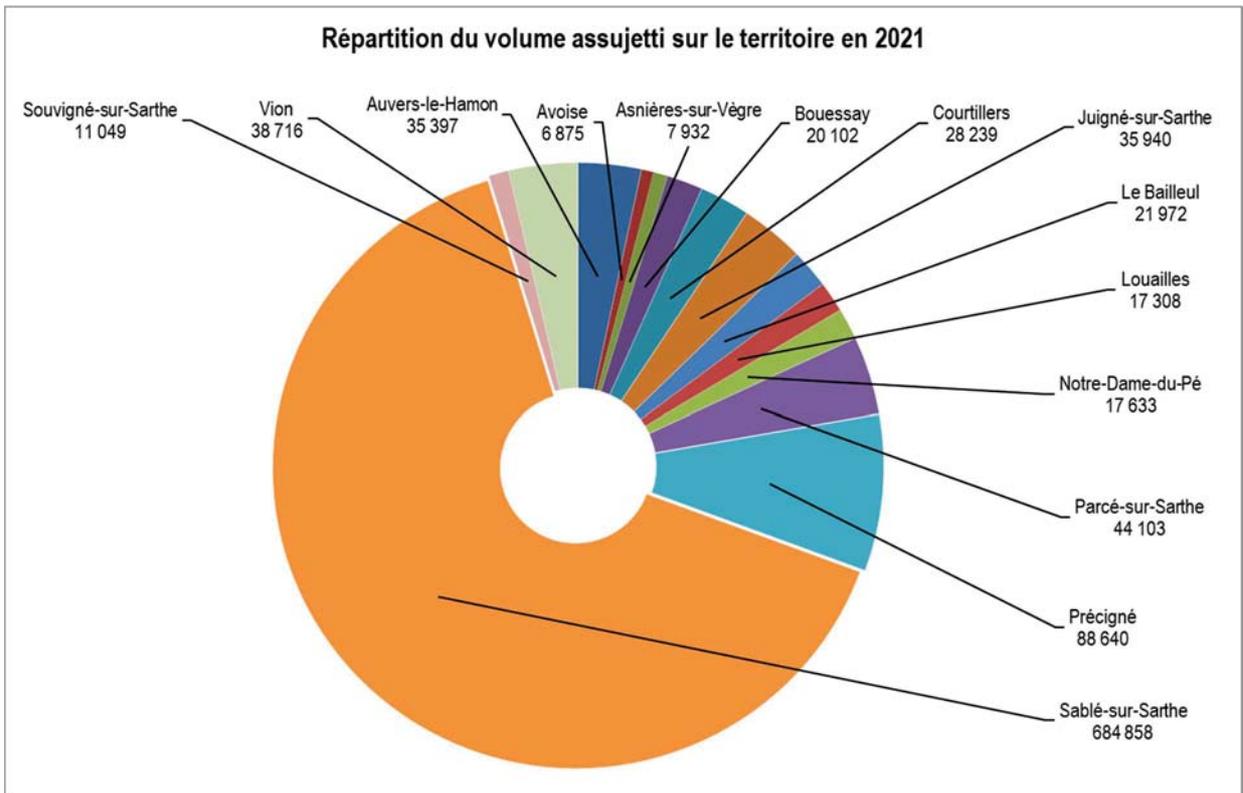
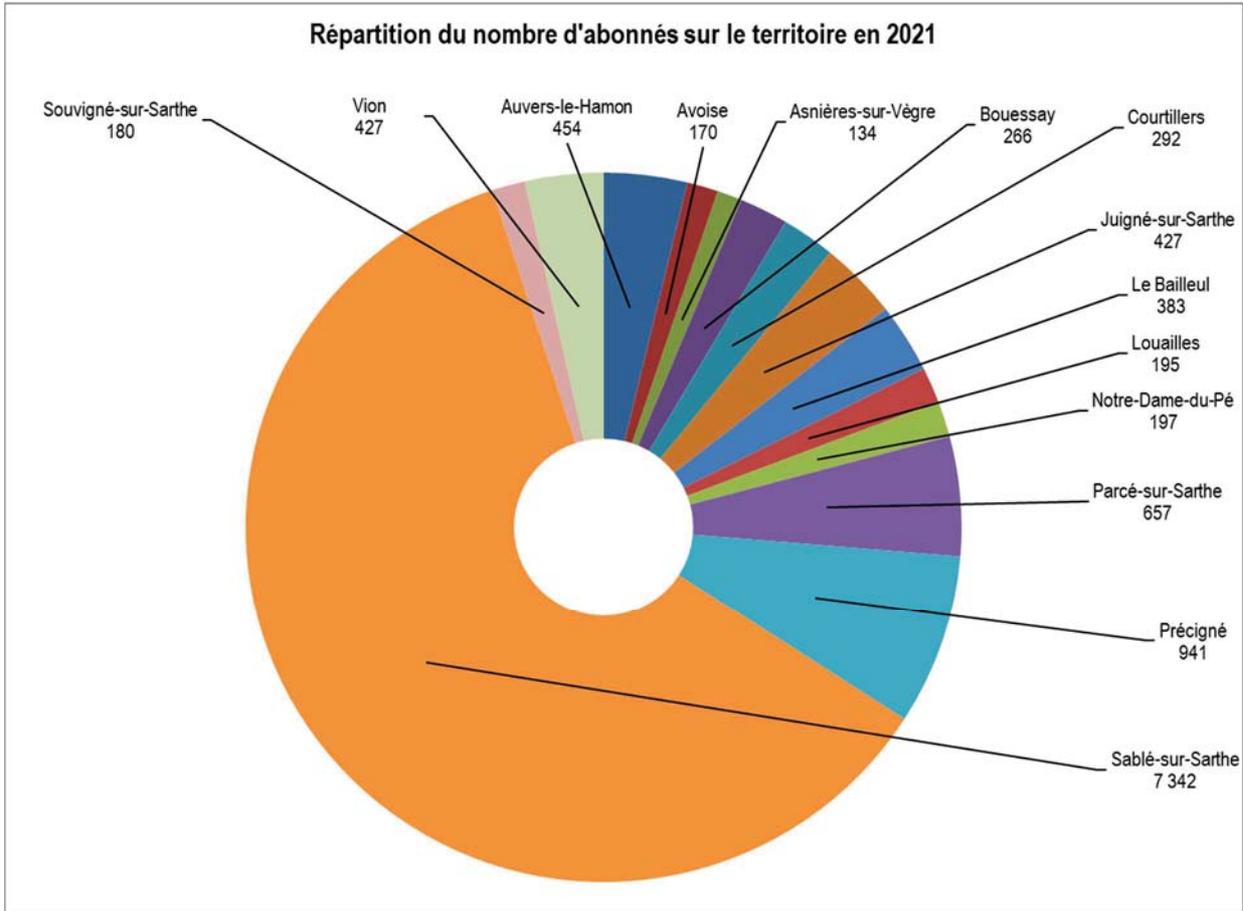
Le nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif, est estimé sur la base de la population totale des communes et de leur population totale majorée définie en application de l'article L. 2334-2 du code général des collectivités territoriales.

La desserte des services est la suivante :

Périmètre	Population totale (INSEE 2018)	D201.0 Nombre d'habitants desservis
Auvers-le-Hamon	1472	970
Avoise	599	363
Asnières-sur-Vègre	403	286
Bouessay	732	568
Courtillers	939	624
Juigné-sur-Sarthe	1141	912
Le Bailleul	1227	818
Louailles	722	417
Notre-Dame-du-Pé	647	421
Parcé-sur-Sarthe	2094	1404
Précigné	2965	2011
Sablé-sur-Sarthe	13333	14684
Solesmes		
Souvigné-sur-Sarthe	625	385
Vion	1448	912
Total	28 347	24 776

Par ailleurs, le profil de facturation du périmètre est le suivant :

Périmètre	Nombre d'abonnés			Evolution n/n-1	Volume assujetti			Evolution n/n-1
	2019	2020	2021		2019	2020	2021	
Auvers-le-Hamon	420	438	454	3,7%	34 978	36 569	35 397	-3,2%
Avoise	145	146	170	16,4%	9 769	6 423	6 875	7,0%
Asnières-sur-Vègre	140	140	134	-4,3%	9 341	8 184	7 932	-3,1%
Bouessay	299	299	266	-11,0%		22 899	20 102	-12,2%
Courtillers	290	292	292	0,0%		25 362	28 239	11,3%
Juigné-sur-Sarthe	265	460	427	-7,2%		32 281	35 940	11,3%
Le Bailleul	341	370	383	3,5%		21 090	21 972	4,2%
Louailles	177	200	195	-2,5%		16 910	17 308	2,4%
Notre-Dame-du-Pé	240	203	197	-3,0%		17 070	17 633	3,3%
Parcé-sur-Sarthe	651	654	657	0,5%	48 442	54 233	44 103	-18,7%
Précigné	915	915	941	2,8%	83 294	84 970	88 640	4,3%
Sablé-sur-Sarthe	6 889	6 976	7 342	5,2%	605 774	734 938	684 858	-6,8%
Solesmes								
Souigné-sur-Sarthe	168	180	180	0,0%		13 464	11 049	-17,9%
Vion	427	427	427	0,0%		28 479	38 716	35,9%
Total	11 367	11 700	12 065	3,1%	791 598	1 102 872	1 058 764	-4,0%



II.6 Conventions spéciales de déversement

L'indicateur D202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées décrit le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L. 1331-10 du code de la santé publique.

Les données sur le territoire sont les suivantes :

Commune	Nom	Activité	Année - Durée
Sablé sur sarthe	LDC GRAND FROID	Entrepôts frigorifiques de produits surgelés	2022 - 5 ans
Sablé sur sarthe	BUISARD	Traitement de surface	2022 - 5 ans
Sablé sur sarthe	ALIMAB	Alimentation animales (fabrication, gros)	2022 - 5 ans
Sablé sur sarthe	POCLAIN	Fonderie de métaux ferreux	2022 - 5 ans
Sablé sur sarthe	MK AUTOMOTIVE	Automobile	2022 - 5 ans
Sablé sur sarthe	KHALYGE	Blanchisserie	2022 - 5 ans
Sablé sur sarthe	MANE	Production industrielle d'arômes alimentaires	2022 - 5 ans

La valeur de l'indicateur D202.2 est donc la suivante :

D202.0 Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseaux de collecte des eaux usées	7
--	---

III PERFORMANCE DU SERVICE

III.1 Réseau et branchements

III.1.1 Branchements

Les données relatives aux branchements sont les suivantes :

Périmètre	Branchements contrôlés	Contrôles non conformes
	2021	
Auvers-le-Hamon	16	4
Avoise	11	0
Asnières-sur-Vègre	3	1
Bouessay	11	1
Courtilliers	6	1
Juigné-sur-Sarthe	20	0
Le Bailleul	6	1
Louailles	4	0
Notre-Dame-du-Pé	7	2
Parcé-sur-Sarthe	19	12
Précigné	33	7
Sablé-sur-Sarthe	191	39
Solesmes		
Souvigné-sur-Sarthe	10	1
Vion	11	1
Total	332	66

III.1.2 Curage préventif et passage caméra

Les données d'exploitation sont les suivantes :

Périmètre	Curage préventif	Soit en % du linéaire	Linéaire inspecté	Soit en % du linéaire
	2021			2021
Auvers-le-Hamon	1270	16,0%	370	4,6%
Avoise	0	0,0%	0	0,0%
Asnières-sur-Vègre	402	11,7%	0	0,0%
Bouessay	0	0,0%	0	0,0%
Courtillers	0	0,0%	0	0,0%
Juigné-sur-Sarthe	650	7,4%	0	0,0%
Le Bailleul	1500	24,6%	0	0,0%
Louailles	0	0,0%	0	0,0%
Notre-Dame-du-Pé	0	0,0%	0	0,0%
Parcé-sur-Sarthe	179	1,4%	0	0,0%
Précigné	887	5,3%	0	0,0%
Sablé-sur-Sarthe	6126	6,3%	7550	7,8%
Solesmes				
Souvigné-sur-Sarthe	1190	26,4%	0	0,0%
Vion	0	0,0%	92	0,7%
Total	12204	6,2%	8012	4,1%

III.1.3 Taux de desserte du réseau de collecte

L'indicateur P201.1 – Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées permet d'évaluer le rapport entre le nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service.

Le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant du service d'assainissement collectif est déterminé à partir du document de zonage d'assainissement collectif.

Les données relatives à l'exercice 2021 sont les suivantes :

Périmètre	Nombre d'abonnés	Nombre d'abonnés potentiels	P201.1 Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées
Auvers-le-Hamon	454	472	96%
Avoise	170	170	100%
Asnières-sur-Vègre	134	140	96%
Bouessay	266	299	89%
Courtilliers	292	299	98%
Juigne-sur-Sarthe	427	460	93%
Le Bailleul	383	383	100%
Louailles	195	210	93%
Notre-Dame-du-Pé	197	203	97%
Parce-sur-Sarthe	657	657	100%
Precigné	941	941	100%
Sable-sur-Sarthe	7 342	7 342	100%
Solesmes			
Souigné-sur-Sarthe	180	181	99%
Vion	427	442	97%
Total	12 065	12 199	99%

Par ailleurs, l'indicateur P252.2 décrit le nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau

Les données du territoire sont les suivantes :

Périmètre	P252.2 Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	Nombre de points noirs	
		2020	2021
Auvers-le-Hamon	0	0	0
Avoise	0	0	0
Asnières-sur-Vègre	0	0	0
Bouessay	0	0	0
Courtillers	0	0	0
Juigné-sur-Sarthe	0	1	0
Le Bailleul	0	0	0
Louailles	0	0	0
Notre-Dame-du-Pé	0	0	0
Parcé-sur-Sarthe	0	0	0
Précigné	0	0	
Sablé-sur-Sarthe	1,156	0	1
Solesmes			
Souigné-sur-Sarthe	24,153	0	1
Vion	13,195		1
Total	1,733	1	3

En 2021, il y a eu 2 débouchages : branchement de la mairie à Sablé-sur-Sarthe, 12 place de l'Eglise à Souigné-sur-Sarthe et 1 impasse des Mimosas à Vion.

III.1.4 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale

L'indicateur P202.2- Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées permet de suivre le niveau de connaissance du patrimoine enterré et évolution de la politique de gestion patrimoniale du réseau. Sa valeur est comprise entre 0 et 120

Les valeurs de l'indicateur sur le territoire sont les suivantes :

Périmètre	P202.2B Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées
	2021
Auvers-le-Hamon	73
Avoise	85
Asnières-sur-Vègre	70
Bouessay	10
Courtillers	0
Juigné-sur-Sarthe	0
Le Bailleul	10
Louailles	10
Notre-Dame-du-Pé	10
Parcé-sur-Sarthe	80
Précigné	25
Sablé-sur-Sarthe	15
Solesmes	
Souvigné-sur-Sarthe	10
Vion	10

III.1.5 Renouvellement du réseau

L'indicateur P253.0 – Taux moyen de renouvellement des réseaux indicateur complète l'information sur la gestion du patrimoine et permet de suivre l'évolution du plan de renouvellement.

Il est également à relier à l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale (P103.2), pour appréhender de manière plus transversale le bilan de la gestion patrimoniale du réseau.

L'indicateur est calculé ainsi :

$$\frac{\text{Longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours des années } N - 4 \text{ à } N}{5 \times \text{linéaire de réseau au 31 décembre de l'année } N} \times 100$$

Les données relatives au renouvellement du réseau sont les suivantes :

Périmètre	Linéaire renouvelé n-4 à n	P253.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées
Auvers-le-Hamon	0	0,0%
Avoise	36,2	0,2%
Asnières-sur-Vègre	0	0,0%
Bouessay	0	0,0%
Courtillers	0	0,0%
Juigné-sur-Sarthe	503	1,3%
Le Bailleul	0	0,0%
Louailles	0	0,0%
Notre-Dame-du-Pé	0	0,0%
Parcé-sur-Sarthe	1521	2,7%
Précigné	0	0,0%
Sablé-sur-Sarthe	690	0,2%
Solesmes		
Souigné-sur-Sarthe	294,7	1,4%
Vion	92	0,2%
Total	3136,9	0,4%

En 2021, sur les communes de Juigné-sur-Sarthe et de Vion, il y a eu du renouvellement de réseau. Sur les autres communes, les renouvellements sont antérieurs à 2021.

III.1.6 Propositions d'amélioration

- Bouessay : travaux de réhabilitation de réseaux prévus en 2022 – rue des Rosiers, rue des Eglantiers, rue des Violettes et route d'Auvers-le-Hamon.
- Parcé-sur-Sarthe : mise en séparatif allée du Stade et extension de réseau lotissement la Charité
- Sablé-Solesmes : schéma directeur en cours
- Solesmes : Etude de mise en séparatif du centre bourg en 2022-2023.
- Vion : Mission de maîtrise d'œuvre de réhabilitation du système d'assainissement des eaux usées.
- Schéma directeur d'assainissement : Appel d'offres lancé en juin 2022, commencement du service en septembre 2022, pour Auvers-le-Hamon, Avoise, Asnières-sur-Vègre, Bouessay, Courtillers, Juigné-sur-Sarthe, Le Bailleul, Louailles, Notre Dame-du-Pé, Parcé-sur-Sarthe, Précigné et Souigné-sur-Sarthe.

III.2 Stations d'épuration

III.2.1 Charges entrantes

Une station d'épuration est dimensionnée en fonction d'une charge polluante entrante, qui s'exprime en kg de DBO₅ par jour et une charge hydraulique entrante qui s'exprime en m³/j. Son bon fonctionnement est donc conditionné par ces deux charges.

On peut également exprimer les charges entrantes en fonction de la capacité nominale de la station, c'est-à-dire de la charge maximale que la station peut accepter tout en assurant un rejet conforme au milieu naturel.

Les charges globales reçues figurent dans le tableau suivant :

Périmètre	Capacité			Charge polluante reçue 2021 en kg.j					Charge organique reçue/charge organique nominale
	EH	Vj en m3/j	kg/j DBO5	DCO	DBO5	MES	NTK	P	en %
Auvers-le-Hamon	1500	470	90	196,4	77,3				86%
Avoise	250	45	15						
Asnières-sur-Vègre	300	45	18	9,14	3,73	4,1	1,8	0,2	21%
Bouessay	800	120	48	69,3	26,8	29,8	7,3	0,8	56%
Courtillers	650	120	48	64,5	27	28,5	9	0,9	56%
Juigné-sur-Sarthe Bourg	1000	150	60	90,9	34,3	48,5	7,7	1	57%
Juigné-sur-Sarthe Les Places	100	15	6						
Juigné-sur-Sarthe Les Saulneries	100	15	6						
Le Bailleul	800	120	48	58,1	27,4	14,8	8,8	0,9	57%
Louailles	300	45	18						
Notre-Dame-du-Pé	650	98	39	35,5	11,5	16,5	4,9	0,5	29%
Parcé-sur-Sarthe	2500	814	150	159,1	64,4	86,4	12,2	1,9	43%
Précigné	2500	350	150	222,8	85,4	108	25	3,2	57%
Sablé-sur-Sarthe	20000	4650	1200	1824	693	843	182	21	58%
Solesmes									
Souigné-sur-Sarthe	800	120	48	38,9	15,7	17,4	4,7	0,5	33%
Vion	800	145	48	68	22,6	33	8,5	0,9	47%

Commentaires :

Avoise et Louailles : La station étant inférieure à 500 EH (30kg/j de DBO5), un bilan 24h doit être réalisé tous les 2 ans. Le dernier ayant été réalisé en 2020, le prochain aura lieu sur l'année 2022.

Juigné-sur-Sarthe : Les Places et Les Saulneries : les stations étant inférieures à 200 EH (12 kg/j de DBO5), il n'y a pas d'obligation de faire des bilans 24h. En accord avec le SATESE, il réalisera un bilan tous les 2 ans

Auvers : Une pleine charge organique de la station est constatée. Un écart important sur les charges reçues en DBO5 entre les 2 bilans 24h, 124 kg/j et 31 kg/j. Lors du bilan 24h d'avril, les concentrations en entrée sont anormalement élevées (DCO = 2340 mg/l et DBO5 940 mg/l). Les rejets sont conformes à la réglementation.

III.2.2 Autosurveillance

L'arrêté du 21 juillet 2015 fixe le cadre réglementaire en matière d'autosurveillance des stations de traitements des eaux usées. Il précise notamment la fréquence des bilans 24h à effectuer en fonction de la capacité nominale de traitement de la station (en kg/j de DBO5).

Le tableau suivant représente les fréquences des bilans 24h figurant dans l'annexe 2 de l'arrêté.

Capacité nominale de traitement (kg DBO5 par jour)	≤ 12	$12 < C \leq 30$	$30 < C \leq 60$	$60 < C \leq 120$	$120 < C \leq 600$
Nombre de bilans 24h	-	1 tous les 2 ans	1 par an	2 par an	12 par an

III.2.3 Performances épuratoires

Les performances des stations d'épuration sont les suivantes :

Périmètre	Concentrations moyennes en sortie 2021 en mg/l					Charges moyennes en sortie 2021 en kg/j					Rendements épuratoires moyens 2021 en %				
	DCO	DBO5	MES	NTK	P	DCO	DBO5	MES	NTK	P	DCO	DBO5	MES	NTK	P
Auvers-le-Hamon	32,5	1,5	3,25	4,55	5,19						96%	99%	100%		
Avoise	61	7	75	50	8										
Asnières-sur-Vègre	55,5	10,8	110	48,5	5,78	2,3	0,5	4,51	1,99	0,2	88%	75%	-10%		
Bouessay	100	8	110	34,8	7,2	6,1	0,5	6,7	2,1	0,4	91%	98%	78%	71%	42%
Courtillers	100	16	130	26	8,8	5,1	0,8	6,6	1,3	0,5	92%	97%	77%	85%	50%
Juigné-sur-Sarthe Bourg	54	12	16	9,8	8,9	3,6	0,8	1,1	0,7	0,6	96%	98%	98%	90%	33%
Juigné-sur-Sarthe Les Places	128	34	26	49	7,2										
Juigné-sur-Sarthe Les Saulneries	40	2,6	5	4,2	8,9										
Le Bailleul	56	1,4	63	11	5,1	9,4	0,2	10,6	1,9	0,9	84%	99%	29%	79%	5%
Louailles															
Notre-Dame-du-Pé	40	8	6,8	46	9,97	2	0,4	0,3	2,3	0,5	94%	97%	98%	53%	4%
Parcé-sur-Sarthe	40	7,1	6,7	6,5	1,9	39,95	6,5	12,7	0,9	0,7	93%	97%	97%	92%	75%
Précigné	17,2	3	2,9	6,9	0,7	6,2	1,1	1,5	2,1	0,3	97%	99%	98%	91%	90%
Sablé-sur-Sarthe	19,7	3,2	4,3	3,1	0,4	68,2	10,1	17,1	12,5	1,7	96%	99%	98%	93%	92%
Solesmes															
Souvigné-sur-Sarthe	16	0,5	2	0,9	2,92	0,9	0,03	0,12	0,05	0,17	98%	100%	99%	99%	65%
Vion	120	8	13	29	6	14,2	0,95	1,5	3,4	0,7	79%	96%	95%	60%	25%

Commentaires :

Asnières-sur-Vègre : le rendement en MES est non atteint du fait de la forte dilution en entrée de station.

Le Bailleul : le rendement en MES est non atteint du fait de la forte dilution en entrée de station.

Notre Dame du Pé : Les concentrations en sortie sont de bonne qualité pour la DBO5, DCO et les MES mais élevée en NTK. Les rendements sont bons pour ce type de filière. 2 casiers sur 6 ont été curés avant le bilan 24, et 2 autres après.

III.2.1 Conformité de l'assainissement

Les indicateurs suivants décrivent la conformité du système d'assainissement à la réglementation :

- P203.3 – Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006
- P204.3 – Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006
- P205.3 – Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006

Les informations concernant ces trois indicateurs sont communiquées par la Police de l'Eau dans son rapport relatif à la conformité.

Les valeurs de ces indicateurs ne sont pas connues au moment de l'établissement de ce rapport, pour les stations < à 2000 EH.

Les valeurs de ces indicateurs sur le territoire sont les suivantes :

Périmètre	P203.3 Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU		P204.3 Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU		P205.3 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Auvers-le-Hamon						
Avoise						
Asnières-sur-Vègre						
Bouessay	SO		100		100	
Courtillers						
Juigné-sur-Sarthe Bourg						
Juigné-sur-Sarthe Les Places						
Juigné-sur-Sarthe Les Saulneries						
Le Bailleul	SO		100		0	
Louailles	SO		0		0	
Notre-Dame-du-Pé						
Parcé-sur-Sarthe	SO		100		100	
Précigné	0		100		100	
Sablé-sur-Sarthe	0		100		100	
Solesmes						
Souvigné-sur-Sarthe	SO		100		0	
Vion						

III.2.1 Travaux réalisés sur les stations d'épuration

- Juigné-sur-Sarthe Bourg : remplacement de la goulotte des déchets du dégrilleur.
- Juigné Les Saulneries : Mise en place d'une télégestion
- Le Bailleul : Equipement du point A2 est en cours et mise en place d'une télégestion
- Louailles : Mise en place d'une télégestion sur le poste de la lagune
- Notre Dame-du-Pé : Changement de l'armoire électrique du poste de relèvement de la station, remplacement de la télégestion et équipement du point A2.
- Précigné : réparation du pont racleur du clarificateur
- Sablé : Remplacement de l'exutoire du clarificateur 1

III.2.2 Propositions d'amélioration

- Bouessay : Etude de filière du système de traitement à faire
- Louailles : Etude de curage de la lagune, Etude de filière du système de traitement à faire
- Vion : Etude de filière du système de traitement à faire
- Des diagnostics permanents doivent être mis en place sur Parcé-sur-Sarthe et Précigné avant le 31/12/2024.
- Schéma directeur d'assainissement : Appel d'offres lancé en juin 2022, commencement du service en septembre 2022, pour Auvers-le-Hamon, Avoise, Asnières-sur-Vègre, Bouessay, Courtiliers, Juigné-sur-Sarthe, Le Bailleul, Louailles, Notre Dame-du-Pé, Parcé-sur-Sarthe, Précigné et Souvigné-sur-Sarthe.
- Sablé : remplacement des jupes des turbines du bassin d'aération n°1.

III.3 Boues

Les indicateurs de performance suivants décrivent le fonctionnement de la filière boues :

- D203.0 – Quantité de boues issue des ouvrages d'épuration (en tonne de matière sèche) ;
- P206.3 – Taux de boues issu des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation. Une filière est dite « conforme » si elle remplit les deux conditions suivantes : le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur, la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille

Les données relatives à la gestion des boues sont les suivantes :

Périmètre	Filière d'évacuation	D203.0 Quantité de boues	P206.3 Taux de boues conformes
		2021	
Auvers-le-Hamon	Compostage	8,2	100
Avoise		0	
Asnières-sur-Vègre		0	
Bouessay		0	
Courtillers		0	
Juigné-sur-Sarthe Bourg	Traitement en STEP	6	100
Le Bailleul		0	
Louailles		0	
Notre-Dame-du-Pé	Compostage	23,3	100
Parcé-sur-Sarthe		0	
Précigné	Compostage	38	100
Sablé-sur-Sarthe	Epannage	308	100
Solesmes			
Souvigné-sur-Sarthe		0	
Vion		0	
Total	-	383,5	

III.4 Postes de relèvement

III.4.1 Travaux réalisés sur les postes de relèvement

Avoise : renouvellement d'une pompe

Auvers, Notre Dame-du-Pé, Souvigné-sur-Sarthe et Vion : Equipement du point A2

Bouessay : sur les 2 postes : mise en place des barres anti-chutes et d'une télégestion.

Juigné-sur-Sarthe : Poste Halte fluvial, mise en place d'une télégestion

Le Bailleul : Poste rue des Bordeaux : sécurisation du poste par des barres anti-chutes et mise en place d'une télégestion. Poste du Pré Madame : mise en place d'une sonde et modification de l'automatisme.

Louailles : Poste rue du 21 janvier, mise en place d'une télégestion.

Précigné : Poste de Vairie : Mise en place d'un clapet anti-retour.

Sablé : réfection du radier du poste de relèvement Pont de Vaiges.

Vion : Postes route de Louailles et rue du muguet : changement de l'armoire électrique et séparation du disjoncteur général de l'armoire.

III.4.2 Propositions d'amélioration

Télégestion sur l'ensemble des postes.

Mise en place de barres anti-chutes sur l'ensemble des postes.

IV INDICATEURS TARIFAIRES

IV.1 Préambule

La facture totale est composée de plusieurs parts :

- La part revenant au délégataire est fixée dans le contrat. Elle évolue selon une formule de révision fixée dans le contrat d'affermage, qui s'appuie sur la valeur de divers indices réglementaires. Elle correspond à sa rémunération pour l'exploitation.
- La part de la collectivité évolue selon les délibérations de l'assemblée délibérante. Elle est destinée à financer les investissements pour l'amélioration du patrimoine du service. La dernière délibération prise par la communauté de communes du Pays Sabolien date du 17/12/2021.
- La part revenant à l'agence de l'eau évolue selon les délibérations de son conseil d'administration pour ce qui est des montants de référence.

IV.2 Facture globale au 1^{er} janvier 2021

La facture type est la suivante :

Périmètre	Part collectivité		Part délégataire			Agence de l'eau		Total HT	TVA 10 %	Total TTC	Coût moyen en €/m ³	
	Part fixe	Part variable	Total	Part fixe	Part variable	Total	Part variable					Total
Auvers-le-Hamon	43,43	1,11	176,63	19,8	0,7067	104,60	0,15	18,0	299,23	29,92	329,16	2,743
Avoise	28,28	0,53	91,88	0,0	0		0,15	18,0	109,88	10,99	120,87	1,007
Asnières-sur-Vègre	41,92	0,85	143,92	36,28	0,495	95,68	0,15	18,0	257,60	25,76	283,36	2,361
Bouessay	46,56	0,67	126,96	0,0	0		0,15	18,0	144,96	14,50	159,46	1,329
Courtilliers	42,72	0,82	141,12	0,0	0		0,15	18,0	159,12	15,91	175,03	1,459
Juigné-sur-Sarthe	25,25	1,16	164,45	0,0	0		0,15	18,0	182,45	18,25	200,70	1,672
Le Bailleul	25,25	0,71	110,45	0,0	0		0,15	18,0	128,45	12,85	141,30	1,177
Louailles	32,14	1,15	170,14	0,0	0		0,15	18,0	188,14	18,81	206,95	1,725
Notre-Dame-du-Pé	53,26	1,1	185,26	0,0	0		0,15	18,0	203,26	20,33	223,59	1,863
Parcé-sur-Sarthe	24,24	1,78	237,84	28,2	0,859	131,25	0,15	18,0	387,09	38,71	425,80	3,548
Précigné	11,11	0,76	102,31	39,8	0,493	99,00	0,15	18,0	219,31	21,93	241,24	2,010
Sablé-sur-Sarthe	0,00	0,85	102,00	0,0	0,784	94,08	0,15	18,0	214,08	21,41	235,49	1,962
Solesmes												
Souvigné-sur-Sarthe	0,00	0,96	115,20	0,0	0		0,15	18,0	133,20	13,32	146,52	1,221
Vion	0,00	1,1	132,00	0,0	0		0,15	18,0	150,00	15,00	165,00	1,375

IV.3 Facture globale au 1^{er} janvier 2022

La facture type est la suivante :

Périmètre	Part collectivité		Part délégataire		Agence de l'eau		Total HT	TVA 10 %	Total TTC	Coût moyen en €/m ³		
	Part fixe	Part variable	Total	Part fixe	Part variable	Total					Part variable	Total
Auvers-le-Hamon	20,00	1	140	20,39	0,7277	107,71	0,16	19,2	266,91	26,69	293,61	2,447
Avoise	20,00	0,69	102,80	0,00	0		0,16	19,2	122,00	12,20	134,20	1,118
Asnières-sur-Vègre	20,00	0,87	124,40	37,16	0,508	98,12	0,16	19,2	241,72	24,17	265,89	2,216
Bouessay	20,00	1	140,00	0,00	0		0,16	19,2	159,20	15,92	175,12	1,459
Courtillers	20,00	1,11	153,20	0,00	0		0,16	19,2	172,40	17,24	189,64	1,580
Juigné-sur-Sarthe	20,00	1,29	174,80	0,00	0		0,16	19,2	194,00	19,40	213,40	1,778
Le Bailleul	20,00	0,84	120,80	0,00	0		0,16	19,2	140,00	14,00	154,00	1,283
Louailles	20,00	1,33	179,60	0,00	0		0,16	19,2	198,80	19,88	218,68	1,822
Notre-Dame-du-Pé	20,00	1,5	200,00	0,00	0		0,16	19,2	219,20	21,92	241,12	2,009
Parcé-sur-Sarthe	20,00	1,78	233,60	29,58	0,881	135,30	0,16	19,2	388,10	38,81	426,91	3,558
Précigné	13,11	0,78	106,71	40,64	0,503	101,00	0,16	19,2	226,91	22,69	249,60	2,080
Sablé-sur-Sarthe	10,00	0,87	114,40	0,00	0,814	97,68	0,16	19,2	231,28	23,13	254,41	2,120
Solesmes												
Souigné-sur-Sarthe	10,00	1,08	139,60	0,00	0		0,16	19,2	158,80	15,88	174,68	1,456
Vion	10,00	1,2	154,00	0,00	0		0,16	19,2	173,20	17,32	190,52	1,588

IV.4 Evolution du coût du service

Sur la base des tarifs présentés précédemment, l'évolution du coût du service sur les différents territoires est la suivante :

D204.0 Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			
Périmètre	Tarifs au 1er janvier 2021 en €/m3	Tarifs au 1er janvier 2022 en €/m3	Evolution n/n-1
Auvers-le-Hamon	2,743	2,447	-10,8%
Avoise	1,007	1,118	11,0%
Asnières-sur-Vègre	2,361	2,216	-6,2%
Bouessay	1,329	1,459	9,8%
Courtilliers	1,459	1,580	8,3%
Juigné-sur-Sarthe	1,672	1,778	6,3%
Le Bailleul	1,177	1,283	9,0%
Louailles	1,725	1,822	5,7%
Notre-Dame-du-Pé	1,863	2,009	7,8%
Parcé-sur-Sarthe	3,548	3,558	0,3%
Précigné	2,010	2,080	3,5%
Sablé-Solesmes	1,962	2,120	8,0%
Souvigné-sur-Sarthe	1,221	1,456	19,2%
Vion	1,375	1,588	15,5%

L'évolution des tarifs des communes est dû à l'uniformisation des tarifs délibérée par la Communauté de communes.

IV.5 Recettes du service

Les recettes du service pour les différents territoires sont les suivantes :

Montant en € TTC	2020		2021	
	Part collectivité	Part délégataire	Part collectivité	Part délégataire
Auvers-le-Hamon	81 600,00 €	47 520,00 €	70 854,39 €	42 360,00 €
Avoise	6 081,34 €	7 229,64 €	5 574,56 €	- €
Asnières-sur-Vègre	15 781,04 €	13 162,80 €	15 215,51 €	10 998,00 €
Bouessay	36 376,97 €	5 494,80 €	30 920,85 €	4 957,58 €
Courtilliers	37 112,04 €	- €	38 412,76 €	- €
Juigné-sur-Sarthe	58 550,28 €	27 235,20 €	56 048,10 €	14 231,65 €
Le Bailleul	29 397,73 €	5 400,00 €	31 090,57 €	1 835,44 €
Louailles	32 755,80 €	5 487,60 €	31 258,49 €	5 743,49 €
Notre-Dame-du-Pé	37 060,06 €	- €	32 457,27 €	- €
Parcé-sur-Sarthe	130 161,29 €	81 792,84 €	118 822,57 €	76 230,68 €
Précigné	83 118,00 €	89 710,80 €	87 673,38 €	173 929,20 €
Sablé-Solesmes	712 117,20 €	720 991,20 €	702 524,04 €	618 850,80 €
Souvigné-sur-Sarthe	15 668,90 €	6 462,00 €	15 261,79 €	2 880,00 €
Vion	40 798,08 €	- €	46 506,37 €	- €
Total	1 316 578,73 €	1 010 486,88 €	1 282 620,65 €	952 016,84 €

IV.6 Solidarité

L'indicateur P207.0 – Montants des abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité, exprimé en euro par m³, représente le montant des abandons de créances voté par le conseil municipal au cours de l'année ou réalisé par le délégataire, ainsi que les versements effectués par la commune au profit d'un fond créé en application de l'article L. 261-4 du code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement par exemple), ramené au volume facturé sur l'année.

Il représente la part de la solidarité aux abonnés les plus démunis dans le prix du service.

Par ailleurs, l'article L. 1115-1-1 du code général des collectivités territoriales permet aux collectivités chargés des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement ou du service public de distribution d'électricité et de gaz peuvent, dans la limite de 1 % des ressources qui sont affectées aux budgets de ces services, mener des actions de coopération avec les collectivités territoriales étrangères et leurs groupements

Les valeurs de l'indicateur sur le territoire sont les suivantes :

Périmètre	P207.0 Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité en €/m ³	Valeur des abandons de créance (€)	Nombre d'abandons de créances
Auvers-le-Hamon	0,0268	949,63	12
Avoise	0	0	
Asnières-sur-Vègre	0,0246	195,22	
Bouessay	0	0	
Courtillers	0,005	146,5	7
Juigné-sur-Sarthe	0,005	193,57	4
Le Bailleul	0,009	200,95	6
Louailles	0,068	1170,95	7
Notre-Dame-du-Pé	0,009	152,06	1
Parcé-sur-Sarthe	0	0	
Précigné	0,011	985,13	
Sablé-sur-Sarthe	0,007	4451,3	
Solesmes			
Souigné-sur-Sarthe	0,001	7,61	8
Vion	0,00005	1,96	

V INDICATEURS BUDGETAIRES

V.1 Travaux engagés

Le tableau suivant présente le montant financier des travaux engagés par les collectivités sur le territoire :

Périmètre	2021	
	Travaux Montants HT	Subventions
Auvers-le-Hamon		
Avoise	1 216,40 €	
Asnières-sur-Vègre		
Bouessay	5 259,20 €	
Courtilliers		
Juigné-sur-Sarthe	168 438,84 €	6 444,00 €
Le Bailleul		
Louailles		
Notre-Dame-du-Pé		
Parcé-sur-Sarthe		
Précigné	803,84 €	9 939,62 €
Sablé-sur-Sarthe	109 036,79 €	33 569,78 €
Solesmes		
Souigné-sur-Sarthe	3 614,00 €	
Vion	14 799,68 €	
Total	303 168,75 €	49 953,40 €

Avoise : renouvellement d'une pompe au poste du Camping.

Bouessay : mise en place de la télésurveillance et des barres anti-chutes sur les 2 postes de relèvement.

Juigné-sur-Sarthe : travaux de réhabilitation des réseaux ancien bourg. Subvention pour le traitement des boues COVID.

Précigné : Pose d'un clapet anti-retour sur le trop-plein du poste de relèvement La Vairie. Subvention pour le traitement des boues COVID.

Sablé-sur-Sarthe – Solesmes : travaux d'extension du réseau au lieu-dit La Petite Taupe (solde) , mise en place de télésurveillance sur des postes, schéma directeur d'assainissement en cours, réfection du radier du poste de relèvement Pont de Vaiges, et réfection de l'exutoire du clarificateur 1 de la station d'épuration. Subvention de la mise en place de 7 équipement d'autosurveillance sur les trop-pleins du réseau.

Souigné-sur-Sarthe : Réparation du branchement au 12 place de l'Eglise.

Vion : travaux de remise en état des postes et travaux de réhabilitation du réseau impasse des Violettes.

V.2 Etat de la dette

Le tableau suivant présente l'état de la dette des collectivités sur le territoire :

Périmètre	Annuité		Encours au 31/12/2021
	Capital	Intérêts	
Auvers-le-Hamon	15 210,38 €	18 644,22 €	402 333,83 €
Avoise			
Asnières-sur-Vègre	11 184,97 €	5 515,36 €	134 849,84 €
Bouessay			
Courtillers			
Juigné-sur-Sarthe	2 252,05 €	277,55 €	9 458,53 €
Le Bailleul			
Louailles	15 757,08 €	4 397,80 €	93 993,05 €
Notre-Dame-du-Pé	10 190,68 €	1 388,68 €	32 123,17 €
Parcé-sur-Sarthe	55 523,50 €	24 614,46 €	1 152 104,80 €
Précigné			
Sablé-sur-Sarthe	65 141,76 €	14 685,01 €	634 609,75 €
Solesmes			
Souvigné-sur-Sarthe			
Vion	20 483,33 €	5 488,03 €	160 069,40 €
Total	195 743,75 €	75 011,11 €	2 619 542,37 €

V.3 Projets à l'étude

Le tableau suivant présente les projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service :

Périmètre	Projets	Montant prévisionnel (€ HT)
Auvers-le-Hamon		
Avoise		
Asnières-sur-Vègre		
Bouessay	Mise en séparatif de réseau Renouvellement des armoires électriques des postes	105 000,00 € 9 000,00 €
Courtilliers	Extension réseau EU sur RD134 (Vion)	119 000,00 €
Juigné-sur-Sarthe		
Le Bailleul		
Louailles		
Notre-Dame-du-Pé		
Parcé-sur-Sarthe	Mise en séparatif de réseau	564 311,80 €
Précigné	Extension rue Château d'eau	65 000,00 €
Sablé-sur-Sarthe	Mise en séparatif de réseau Solesmes	A définir
Solesmes	Remplacement des jupes des 2 turbines du bassin d'aération n°1	55 030,00 €
Souvigné-sur-Sarthe		
Vion		